



AGTPNQL

Association des gestionnaires des terres
des Premières Nations du Québec et
Labrador

ACTIVITÉ DE MOBILISATION DIRIGÉE PAR DES AUTOCHTONES POUR LE REMANIEMENT DE LA POLITIQUES DES AJOUTS AUX RÉSERVES



Avertissement

Ce rapport ne prétend pas représenter la position officielle de l'une ou l'autre des Premières Nations participantes. Il s'agit d'une compilation d'expériences et de commentaires de gestionnaires des terres et d'autres membres du personnel administratif chargés de la gestion des terres dans la région du Québec. Il a pour but d'illustrer les expériences vécues et les aspirations des personnes qui participent actuellement à un projet d'Ajout aux Réserves (AR) ou qui envisagent de le faire.

TABLE DES MATIÈRES

À propos de nous	3
Stratégie de mobilisation	4
Phases du projet	5
Session de partage 1	6
Session de partage 2	9
Visites des communautés	12
Session de validation	12
Conclusion	13
Contact	14
Annexe A	15
Note visuelle - session de partage 1	
Annexe B	17
Recommandations - session de partage 1	
Annexe C	18
Note visuelle - session de partage 2	
Annexe D	21
Recommandations - session de partage 2	

AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones pour la
refonte de la politique d'AR*

À PROPOS DE NOUS

L'Association des gestionnaires des terres des Premières Nations du Québec et Labrador (AGTPNQL) est une organisation bilingue, à but non lucratif et apolitique, cherchant à unir et soutenir tous ses membres et les communautés Autochtones à des fins d'échanges de connaissances, d'idées et de compétences dans tous les domaines de la gestion des terres en intégrant nos valeurs, nos croyances et nos pratiques traditionnelles. En tant qu'association, un aspect fondamental de notre mission est de fournir un soutien à nos membres pour naviguer les complexités de la gestion des terres.

Au cours de rencontres et de formations ciblées, il est devenu évident que nos membres sont confrontés à de nombreux défis dans le cadre du processus d'ajouts aux réserves (AR). Nous avons donc constaté la nécessité d'améliorer les ressources pour les aider à naviguer ce processus avec succès. Le financement d'activités de mobilisation dans le cadre du remaniement de la Politique sur les ajouts aux réserves s'est avéré une occasion de réunir les communautés Autochtones du Québec et du Labrador pour discuter de ces questions. L'AGTPNQL a organisé deux sessions de partage et y a invité les Premières Nations membres de l'AGTPNQL et non membres du Québec et du Labrador.

La préoccupation première était de recueillir les avis des gestionnaires des terres et du personnel administratif directement impliqués dans le processus d'ajouts aux réserves; notre objectif principal étant de faciliter des séances de rétroaction guidées par les expériences et les perspectives des participants.



AGTPNQL

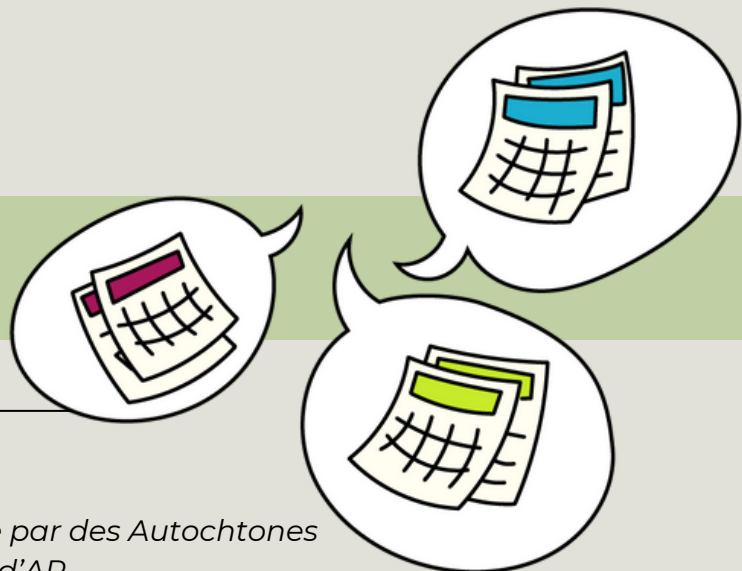
*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

STRATÉGIE DE MOBILISATION

Les sessions de deux jours, conçues pour favoriser une participation éclairée, combinaient des éléments éducatifs et interactifs. Les participants, en partageant leurs expériences concrètes, ont apporté des contributions précieuses à la compréhension des défis inhérents au processus d'ajouts aux réserves (AR). Guidées par une approche centrée sur les besoins et les priorités des Premières Nations et des organisations Autochtones, ces sessions visaient à garantir que la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves soit solidement ancrée dans les réalités vécues par les participants.

L'Association a choisi de créer un rapport vidéo afin de capter l'essence de ces rencontres. Cette vidéo vise à compléter le rapport écrit, qui présente les recommandations spécifiques de chaque session de partage. En mettant à l'avant des voix Autochtones, la vidéo offre un contexte et des témoignages accompagnant certains des thèmes abordés dans les recommandations. L'AGTPNQL a tenté de donner un aspect plus humain au rapport, reconnaissant que les politiques, les rapports et les processus bureaucratiques peuvent être déconnectés des personnes sur lesquels ils ont un impact. En collaboration avec une équipe de vidéographes, la vidéo présente des discussions de groupe ainsi que des entrevues, ce qui permet d'offrir les perspectives personnelles ainsi que les contextes communautaires des participants.

Une preneuse de notes visuelles était également présent pendant chacune des sessions de partage pour traduire les concepts et les commentaires en illustrations, enrichissant ainsi les réflexions et discussions tout au long de l'activité.

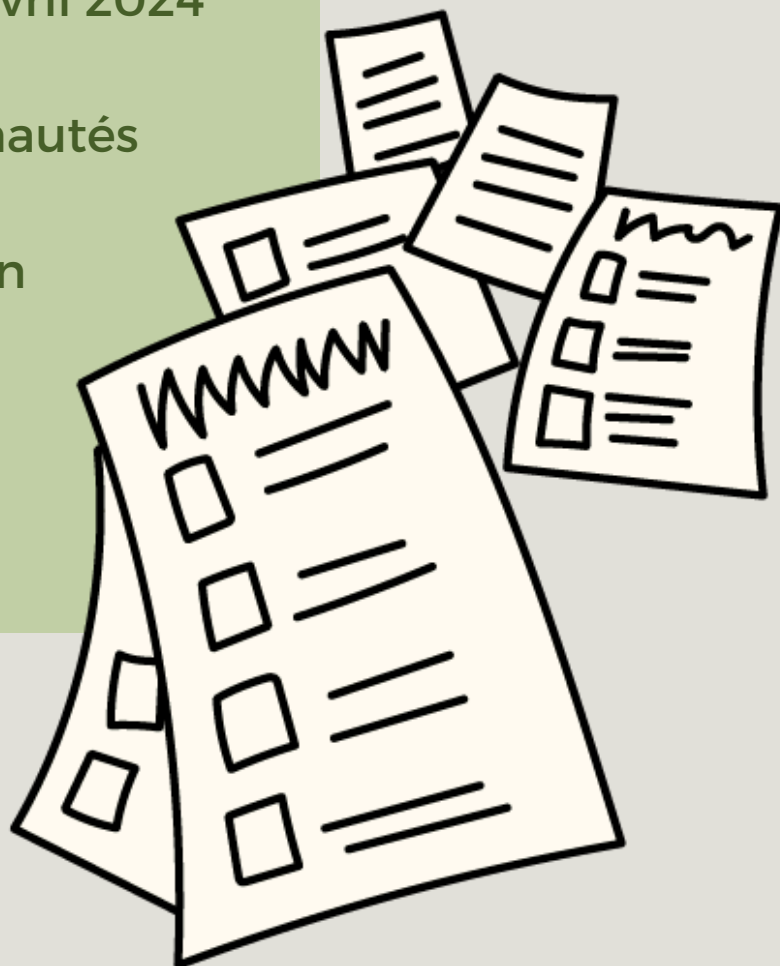


AGTPNQL

Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones pour la refonte de la politique d'AR

PHASES DU PROJET

- Recherche et planification
- Session de partage 1
Montréal, 27 et 28 février 2024
- Session de partage 2
Wendake, 23 et 24 avril 2024
- Visites des communautés
- Session de validation
- Rapport final



AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

SESSION DE PARTAGE 1

Février 2024

Montréal, QC

Tenue à Montréal les 27 et 28 février, 2024, cette session visait à favoriser le dialogue entre les participants des Premières Nations. Bien qu'elle se soit principalement déroulée en anglais, l'accessibilité des participants francophones et anglophones a été assurée grâce à l'interprétation simultanée.

L'équipe de vidéographes et la preneuse de notes visuelles (voir l'annexe A pour la note visuelle) ont participé à cette session, enrichissant ainsi les discussions et capturant les idées clés. De plus, un groupe d'experts était présent pour répondre aux questions des participants. Ce groupe était composé des personnes suivantes :

Sean Thompson, Spécialiste du programme des ajouts aux réserves, Association nationale des gestionnaires des terres Autochtones (ANGTA) ;
David Schulze, Avocat ayant de l'expérience en matière d'AR ;
Adam Pitacciato-Kerr, Conseiller en gestion foncière, Services au Autochtones Canada (SAC), région du Québec.

Cinq représentants des Premières nations et organisations suivantes étaient présents :

Le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke ;
Les Micmacs de Gesgapegiag ;
Timiskaming First Nation ;
Algonquin Nation Secretariat.

AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

Le personnel de l'AGTPNQL a présenté la révision de la politique actuelle d'AR et les participants ont partagé leurs expériences. Par le biais d'entrevues individuelles, les participants ont veillé à ce que notre rapport vidéo reflète la profondeur de nos discussions. De cette session ont émergé 16 recommandations, couvrant les principes, les amendements et les améliorations de procédures (voir l'annexe B pour les recommandations).

Afin de mieux comprendre la nature et la motivation de certaines recommandations, des informations supplémentaires sont détaillées ci-bas (consultez les recommandations numérotées correspondantes dans l'annexe B) :

- 1. Permettre aux Premières Nations de procéder à l'utilisation prévue des terres:** Il est impératif que le processus d'AR n'entrave pas la capacité des Premières Nations d'utiliser leurs terres d'AR pour l'usage prévu. Les délais encourus pour l'utilisation des terres peuvent entraîner des pertes importantes de temps, d'argent et d'opportunités.
- 4. Supprimer les déclarations des répercussions et des avantages de la proposition de création de réserve :** Simplifier le processus de la Proposition de création de réserves en éliminant la section sur les répercussions et des avantages. Les Premières Nations pourront toujours élaborer ces documents pour un usage interne servant à éclairer leur prise de décision, mais ceux-ci ne devraient pas être exigés pour l'approbation des propositions étant donné leur nature subjective.
- 5. Clarification sur le regroupement des parcelles :** Il est nécessaire d'établir des lignes directrices claires pour regrouper plusieurs parcelles en une seule proposition de création de réserves. Les participants ont souligné le manque d'informations dans les documents relatifs aux AR et ont insisté sur la nécessité de procédures bien définies pour l'intégration ou l'ajout de plusieurs parcelles et lots dans une seule demande.

AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*





Session de partage pour la refonte de la politique sur les ajouts aux réserves. Montréal, Québec, le 27 février, 2024.

8. Exonération des obligations fiscales municipales : Les participants ont exprimé leur mécontentement face au fardeau potentiel que représentent les taxes municipales pendant toute la durée du processus de l'ajout aux/création de réserves. Étant donné la probabilité de longs délais dans le processus, un allègement de ces obligations fiscales est jugé essentiel pour atténuer les difficultés financières des Premières Nations.

Annexe sur les spécifications provinciales : Reconnaisant les disparités 15. entre les provinces dans le processus d'AR, les participants préconisent l'inclusion d'informations spécifiques aux provinces dans la politique. Une annexe permettrait aux Premières Nations d'obtenir des informations sur les spécifications provinciales, les ressources et les considérations essentielles à une prise de décision éclairée dans leurs régions respectives.



AGTPNQL

Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR



SESSION DE PARTAGE 2

Avril 2024

Wendake, QC

La deuxième session, qui s'est déroulée principalement en français avec un service d'interprétation simultanée, a à nouveau donné aux participants l'occasion de partager leurs expériences du processus d'ajouts aux réserves, de partager leurs avis sur les aspects problématiques et de proposer des améliorations aux politiques.

La session s'est déroulée en présence de l'équipe de vidéographes et de la preneuse de notes visuelles (voir l'annexe C pour la note visuelle) afin de soutenir la participation. Un panel d'experts était présent pour répondre aux questions des participants. Ce groupe était composé des personnes suivantes :

Sean Thompson, Spécialiste du programme des ajouts aux réserves, ANGTA;
François Simard, Gestionnaire régional des terres, SAC, région du Québec ;
Audrey Lesveque, Conseillère en gestion foncière, SAC, région du Québec ;
Alexandre Dompierre, Conseiller en gestion foncière, SAC, région du Québec ;
Adam Pitacchiato-Kerr, Conseiller en gestion foncière, SAC, région du Québec ;

Treize représentants des Premières nations suivantes étaient présents :

Le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke ;
La Nation Anishnabe du Lac Simon ;
La Nation Huronne-Wendat ;
Le Conseil des Abénakis de Wôlinak,
La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh,
Le Conseil des Abénakis d'Odanak,
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit,
Les Micmacs de Gesgapegiag.

AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

De cette session de participation ont été générés 18 recommandations stratégiques (voir l'annexe D). Afin de mieux comprendre la nature et la motivation de certaines recommandations, des informations supplémentaires sont détaillées ci-bas (consultez les recommandations numérotées correspondantes dans l'annexe D):

4. **Développer une expertise externe** : Les Premières Nations ont besoin d'un accès à un plus large éventail d'organismes de soutien, et disposer d'un financement dédié pour habiliter ces experts externes.
5. **Créer des outils éducatifs** : Les Premières Nations sont encouragées à collaborer, mais la complexité du processus d'AR nécessite des supports éducatifs condensés (brochures, vidéos explicatives, fiches d'information d'une page) pour partager efficacement l'information avec les parties prenantes.
6. **Tenir compte des particularités provinciales** : Il y a un manque d'informations détaillées sur les particularités provinciales, en particulier au Québec, où les politiques fédérales et provinciales ne sont pas alignées.
11. **Respecter l'autonomie des Premières Nations** : Bien que la collaboration et la compréhension mutuelle soient encouragées, il est important de respecter l'autonomie et les structures de gouvernance des Premières Nations. Toute initiative visant à aligner les règlements doit être abordée comme un partenariat plutôt qu'une obligation imposée aux Premières Nations.
14. **Clarifier la flexibilité du processus** : Les participants se sont dit préoccupés par la rigidité des phases définies dans la politique d'AR. Les discussions ont révélé que certaines phases peuvent, en pratique, se dérouler simultanément. La politique pourrait bénéficier soit de directives plus claires sur la possibilité de chevauchement des phases ou, éventuellement, de la suppression totale de la structure en phases, si un processus plus flexible est jugé approprié.

AGTPNQL

Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones pour la refonte de la politique d'AR



15. **Inclure des accords d'indemnisation** : Le processus actuel peut retarder l'obtention du statut de réserve pour les terres des Premières Nations. Afin d'accélérer le processus, les Premières Nations devraient avoir la possibilité d'obtenir le statut de réserve, et d'ensuite réaliser certaines tâches, telles que les évaluations environnementales, dans un délai déterminé, et ce, grâce à des accords d'indemnisation conclus avec le gouvernement ou les parties concernées.



Session de partage pour la refonte de la politique sur les ajouts aux réserves. Wendake, Québec, le 23 avril, 2024.

AGTPNQL

*Activités de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

VISITES DES COMMUNAUTÉS

À la suite de ces sessions de participation, des visites ont été organisées dans les communautés participantes afin d'enrichir le rapport vidéo et de recueillir des données et des images supplémentaires. Ces visites ont permis d'approfondir les discussions et d'obtenir des observations précieuses de la part des représentants du Conseil des Abénakis de Wôlinak, du Conseil des Abénakis d'Odanak et des Micmacs de Gesgapegiag.

Chaque représentant des communautés a organisé une visite de sa Première Nation, présentant les parcelles visées par le processus d'AR, permettant ainsi de mieux comprendre le contexte unique de sa communauté. Ces interactions ont favorisé un riche dialogue, nous permettant d'explorer les défis et les besoins spécifiques auxquels ces communautés sont confrontées dans le cadre du processus d'AR. De plus, ces discussions ont mis en lumière les aspirations et les visions de ces communautés quant à leurs projets futurs.

En étant témoins de la réalité sur le terrain et en engageant dans des conversations ouvertes, nous avons pu approfondir notre compréhension du déroulement du processus d'AR, ce qui est d'une valeur inestimable pour participer à son amélioration et s'assurer qu'il réponde efficacement aux besoins diversifiés de chaque Première Nation.

SESSION DE VALIDATION

Après les sessions de participation tenues à Montréal et à Wendake, les recommandations ont été distribuées aux participants, leur offrant une occasion supplémentaire de les réviser et de faire part de leurs commentaires. Les ébauches du rapport vidéo et du rapport écrit ont été envoyées à tous les participants le 20 juin 2024. En juillet, une séance de validation virtuelle a permis aux participants de discuter de leurs impressions sur le rapport et de proposer des modifications finales.

AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

CONCLUSION

Les activités de mobilisation dirigées par des Autochtones pour la refonte de la politique sur les ajouts aux réserves, organisées par l'Association des gestionnaires des terres des Premières Nations du Québec et du Labrador, visaient à aborder les complexités et les défis auxquels sont confrontées les Premières Nations de la région. Ce processus a favorisé un dialogue constructif permettant de recueillir les points de vue des gestionnaires des terres et des représentants des communautés.

Les sessions de partage et les visites des communautés ont fourni une plateforme pour exprimer les défis et les besoins concernant le processus d'AR. Les commentaires reçus ont souligné la nécessité d'établir des lignes directrices plus claires, d'éliminer les exigences bureaucratiques inutiles et de faire preuve d'une plus grande souplesse pour répondre aux besoins spécifiques des Premières Nations.

Le rapport vidéo présente les idées de manière plus personnelle, en complétant le rapport écrit au moyen des voix et des témoignages des membres de communautés Autochtones. Ainsi les recommandations restent fidèles aux expériences vécues.

La session de validation et de rétroaction vise à intégrer les contributions des participants dans le rapport final, améliorant ainsi sa précision et sa pertinence. Ce rapport a pour but de guider la refonte de la politique d'AR, en préconisant des changements qui reflètent les besoins et les objectifs des communautés Autochtones, en favorisant l'autodétermination et le développement à long terme.

Nous exprimons notre sincère gratitude à tous les participants, experts et membres des communautés qui ont généreusement partagé leur temps, leurs connaissances et leurs expériences dans le cadre de cette initiative importante.



AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*

CONTACT

Pour plus d'informations ou des questions concernant le rapport, veuillez contacter :

L'Association des gestionnaires des terres des Premières Nations du

Québec et Labrador

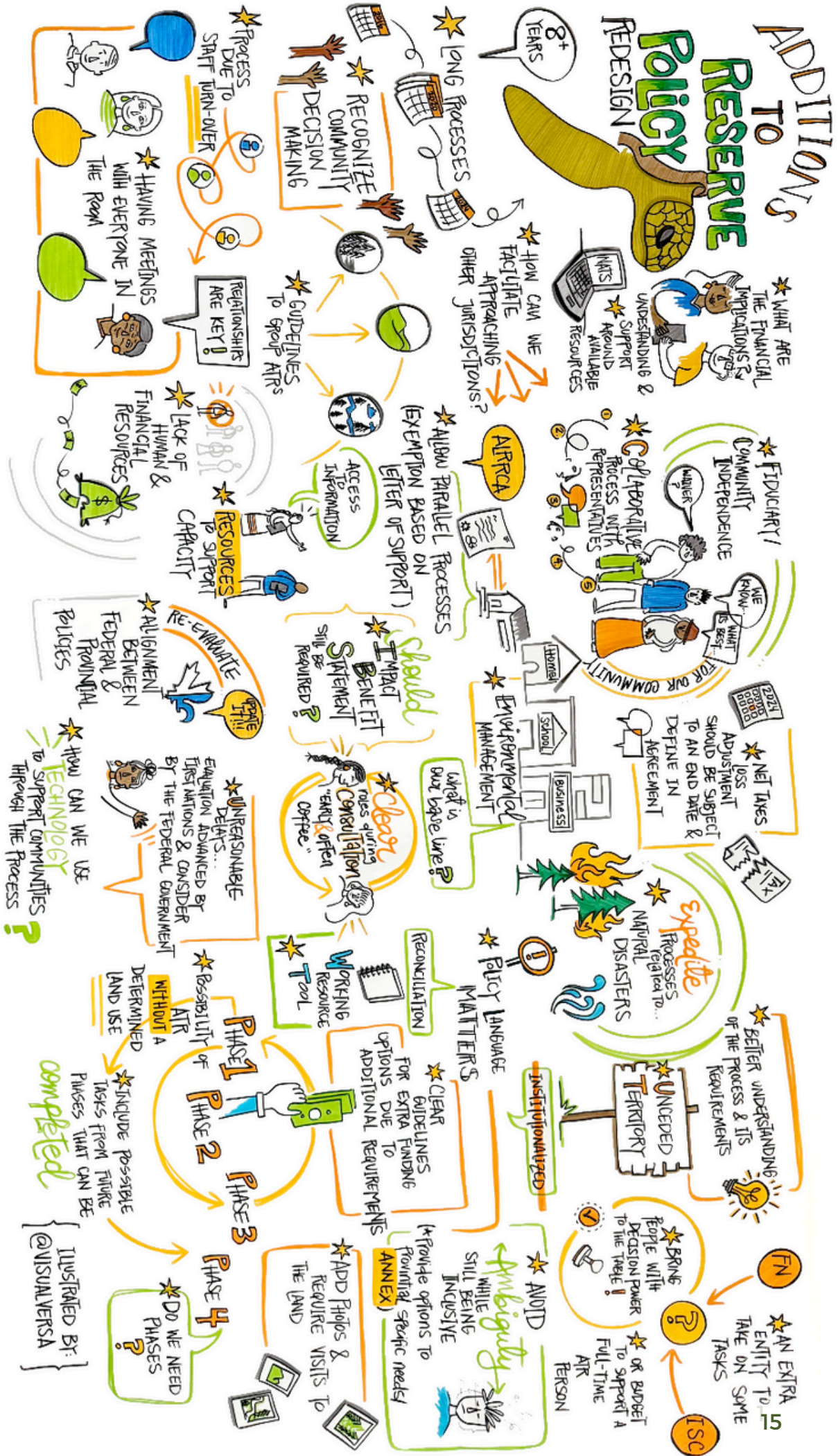
soutien@agtpnql.ca

www.agtpnql.ca



AGTPNQL

*Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones
pour la refonte de la politique d'AR*



Annexe B

RECOMMANDATIONS POUR LA REFONTE DE LA POLITIQUE D'AJOUTS AUX RÉSERVES

27 et 28 février, 2024

Montréal, QC

Principes

1. Le processus d'ajout aux réserves ne devrait pas entraver la capacité des Premières Nations de procéder à l'utilisation prévue de leurs terres visées par l'ajout aux réserves. Le processus devrait permettre aux Premières Nations d'aller de l'avant avec l'utilisation prévue de leurs terres en parallèle au déroulement du processus d'ajout aux réserves.
2. Le processus d'ajout aux réserves devrait être géré en tenant compte implicitement du fait que les Premières Nations agissent dans le meilleur intérêt de leurs communautés.
3. Afin d'accélérer et de simplifier le déroulement efficace du processus d'ajout aux réserves, il est important de reconnaître son importance en allouant des ressources proportionnelles à son ampleur, y compris, mais sans s'y limiter, des ressources en temps, financières et humaines.

Politique

4. Les déclarations des répercussions et des avantages devraient être un outil interne utilisé à la discrétion des Premières Nations et ne devraient pas être exigées comme document obligatoire pour la proposition de création de réserve.
5. Établir des paramètres clairs pour le regroupement de plusieurs parcelles en une seule demande de création de réserve, définir les étapes et les options disponibles.
6. Respecter et intégrer les processus décisionnels des Premières Nations dans le cadre du processus d'ajout aux réserves.
7. Établir des critères clairs pour définir les « délais déraisonnables » dans le processus d'ajout aux réserves afin d'établir des normes pour un achèvement en temps opportun et de s'attaquer aux inefficacités procédurales prolongées.
8. Établir un cadre pour exempter les Premières Nations des obligations fiscales municipales pendant toute la durée du processus d'ajout aux réserves.

Politique suite

9. À la demande des Premières Nations, s'assurer que le gouvernement prenne des mesures pour remédier aux retards déraisonnables qui ralentissent le processus d'ajout aux réserves, tout en veillant à ce que cela n'entraîne pas de nouveaux retards par des interventions bureaucratiques.
10. Supprimer la section relative à l'évaluation de la compatibilité des règlements administratifs avec les municipalités voisines.

Processus

11. Établir dès le début du processus d'ajout aux réserves des rôles et des responsabilités clairs et précis afin de favoriser la transparence et la responsabilisation des parties prenantes.
12. Offrir une formation et des ressources complètes au personnel de SAC et aux Premières Nations pour garantir leur capacité à naviguer dans le processus d'ajout aux réserves.
13. Tirer avantage de la technologie pour améliorer le partage d'informations et les outils de gestion de processus afin de simplifier la communication et la gestion des documents dans le cadre du processus d'ajout aux réserves.
14. Charger le gouvernement fédéral d'assurer l'harmonisation avec les politiques provinciales et d'intervenir, si nécessaire, pour remédier aux retards déraisonnables ou aux préoccupations des autorités provinciales.
15. Inclure une annexe décrivant les spécifications, les détails et les ressources disponibles à l'échelle provinciale.
16. Supprimer l'obligation d'identifier l'utilisation prévue des terres dans la proposition de création de réserve.

AGTPNQL

Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones pour la refonte de la politique d'AR

Annexe D

RECOMMANDATIONS POUR LA REFONTE DE LA POLITIQUE D'AJOUTS AUX RÉSERVES

22 et 23 avril, 2024

Wendake, QC

Principes

1. La politique doit reposer sur le principe que les terres ont toujours été des territoires Autochtones. Les Premières Nations ne devraient pas être tenues de justifier leur accès et l'utilisation de leurs terres auprès des gouvernements.
2. Énoncer clairement dans les principes que les perspectives des Premières Nations doivent guider le processus d'ajouts aux réserves.

Politique

3. La politique doit être fonctionnelle et claire.
4. Allouer des ressources pour développer une expertise externe en matière d'ajouts aux réserves, par exemple, par le biais d'organismes régionaux, afin de soutenir l'administration des Premières Nations dans ce processus.
5. Créer des outils éducatifs pour sensibiliser toutes les parties prenantes, y compris les municipalités et les tiers, aux enjeux et aux processus liés aux ajouts aux réserves.
6. La politique doit tenir compte des différences entre la politique fédérale et les pratiques et les législations provinciales, en incluant des sections détaillant les particularités de ces dernières.
7. Assurer le dialogue et la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces pour garantir une cohérence et une mise à jour régulière des politiques d'ajouts aux réserves provinciale et fédérale.
8. Bien que le gouvernement fédéral s'exclue des négociations et des accords avec les municipalités, les réglementations sont soumises à des normes fédérales et le gouvernement fédéral devrait être disponible pour participer aux discussions au besoin, à la demande des Premières Nations.

Politique suite

9. Assurer la rétention du personnel à SAC pour garantir la continuité des dossiers, les liens tissés entre les agents de SAC et la communauté, et la mémoire institutionnelle.
10. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent reconnaître l'obligation de consulter sur les terres ancestrales : les individus voulant acheter un lot privé sur des terres ancestrales devraient être assujettis aux mêmes contraintes que les Premières Nations qui font des ajouts aux réserves.
11. L'harmonie avec les municipalités voisines est souhaitable, mais la Première Nation ne devrait pas être tenue de rendre des comptes aux municipalités en ce qui concerne la compatibilité des règlements.
12. Éliminer la section « Directives 10-1 : Annexe C- Lignes directrices pour les ententes entre les Premières Nations et les administrations municipales » relative aux recommandations pour les accords avec les municipalités voisines, qui entraîne davantage de délais et donne un pouvoir de négociation disproportionné à la municipalité.

Processus

13. Le processus doit être simplifié pour les Premières Nations.
 14. Clarifier que le processus d'ajouts aux réserves est flexible et que ses différentes phases peuvent être menées simultanément, selon les besoins et les circonstances.
 15. La politique devrait inclure une clause permettant des accords d'indemnisation entre la Première Nation et le gouvernement fédéral, autorisant l'achèvement de certaines exigences du processus actuel (y compris, mais sans s'y limiter, la remise en état environnementale, les recherches de titres, etc.) après que l'ajout aux réserves est terminé.
 16. Stipuler que les Premières Nations ont l'autorité à entreprendre des projets sur les terres en cours de processus d'ajout à la réserve, tout en respectant les règles et la réglementation applicables.
-

AGTPNQL

Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones pour la refonte de la politique d'AR

Processus suite

17. Allouer des fonds pour garantir des ressources humaines suffisantes au sein de l'administration de la Première Nation pour gérer les dossiers d'ajouts aux réserves.
18. Le Système national de suivi des ajouts aux réserves (SNSAR ou NATS) devrait être conçu de manière à être aussi flexible que le processus d'ajouts aux réserves.



Note visuelle, Wendake Québec, 23 avril, 2024.

AGTPNQL

Activité de mobilisation dirigée par des Autochtones pour la refonte de la politique d'AR